



# VALORISATION DE TERRE



## CRITÈRES D'ACCEPTATION

- ➔ Terres et pierres naturelles inertes selon code déchet 17-05-04 (matériaux non manufacturés)
- ➔ Analyse préalable obligatoire (annexe 2 arrêté du 12/12/2014)
- ➔ Traçabilité obligatoire depuis le chantier d'origine
- ➔ Enregistrement de l'intégralité des livraisons sur le Registre National des Déchets, Terres Excavées et Sédiments (RNDTS)

## AVANTAGES

- ➔ Optimisation des frets retours de livraisons de granulats
- ➔ Dispositifs de lavage des bennes sur chaque site
- ➔ Proximité du marché francilien

## NORMES ET CERTIFICATIONS

UNICEM entreprises engagées  
Niveau maturité



## SITES AUTORISÉS

- ➔ Site de Pécy (77)
- ➔ Site de Frécul (10)

## TRANSPORT ET RÉCEPTION

### VRAC

- ➔ Prestation avec transport (enlèvement au départ de chantiers)
- ➔ Prestation sans transport (matériaux livrés sur [nos sites](#) par les clients professionnels)